



HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN

Liberté
Égalité
Fraternité



La France accueille la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan, c'est un moment de vérité et d'action. Cette nouvelle contribution libre, dans la Collection du Plan, vient éclairer un débat vital : la préservation de l'Océan. Sous l'impulsion de la France, elle doit devenir une priorité de l'UE. Le texte de Sabine Roux de Bézieux appelle à une politique maritime plus forte et coordonnée, une « diplomatie bleue » et un Giec des Océans.

CLÉMENT BEAUNE
HAUT-COMMISSAIRE



SABINE ROUX DE BÉZIEUX

Présidente de la Fondation de la Mer

L'accord de Nice sur les océans doit être à la hauteur des accords de Paris sur le climat

Après deux conférences des Nations unies sur l'Océan (UNOC 1 en 2017 et UNOC 2 en 2022) aux résultats mitigés et aux faibles engagements concrets, la troisième édition de l'UNOC ne peut décevoir : elle doit mobiliser en vue d'actions tangibles pour la protection des océans. Co-organisée par la France et le Costa Rica à Nice du 9 au 13 juin 2025, l'UNOC 3 réunira une centaine de chefs d'État et de gouvernement. Elle se déroulera dans un contexte géopolitique dégradé, avec des urgences et des attentes fortes.

L'UNOC 3 vise à instaurer une nouvelle dynamique internationale en faveur de l'Océan, avec l'ambition d'adopter un « plan d'action » comprenant une déclaration politique et une liste d'engagements pour les États. Inspirés des mécanismes mis en place pour le climat, ces engagements volontaires seront conçus pour structurer les actions en faveur des océans, renforcer la coopération internationale autour de la préservation des écosystèmes marins et appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) n° 14 sur la « vie aquatique »¹. La France s'est donné pour ambition que les accords de Nice deviennent un cadre de référence pour les futures actions internationales en faveur des océans, à l'image des accords de Paris de 2015 pour le climat. Quels sujets sont prioritaires, et quel rôle la France peut-elle jouer ?

1. ODD 14 : « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

L'OCÉAN, VITAL, ENCORE PEU CONNU ET MALTRAITÉ, A LONGTEMPS ÉTÉ LE GRAND OUBLIÉ DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

La communauté internationale a progressivement pris conscience que l'Océan était l'un des biens communs les plus précieux de l'humanité, à la fois espace régulateur du climat mondial, réserve majeure de biodiversité, espace principal de transit et d'échanges des biens, des personnes et des idées.

La centralité de l'Océan dans la régulation mondiale du climat est désormais bien documentée. Représentant 71 % de la surface de la planète, les océans constituent le plus grand puits de carbone du globe avec environ 30 % du CO₂ séquestré. Les grandes circulations océaniques jouent en outre un rôle fondamental dans l'équilibre du climat mondial : c'est notamment le cas de la circulation méridienne de retournement de l'Atlantique (AMOC), qui régule la température de l'hémisphère Nord et qui est en perte de vitesse. Le changement climatique pourrait bouleverser la dynamique mondiale des courants océaniques dans les décennies à venir, ce qui aurait des conséquences sur les températures européennes, par exemple, avec des hivers plus rigoureux et des sécheresses plus longues. Nous le savons désormais : la lutte contre le réchauffement climatique passe par la préservation des grands équilibres océaniques.

Or l'Océan est aussi la première victime du réchauffement climatique : l'augmentation des gaz à effet de serre conduit à son acidification et à son réchauffement. S'il produit environ 50 % de l'oxygène primaire grâce au plancton et s'il contient les plus grandes réserves de biodiversité, des centaines de zones sont déjà hypoxiques, c'est-à-dire mortes car dépourvues d'oxygène. Les pertes de biodiversité marine sont inquiétantes : un tiers des mammifères marins, un quart des récifs coralliens et des mangroves sont aujourd'hui menacés.

Au-delà de leurs apports environnementaux, les océans représentent une source de bien-être et une importante ressource économique pour un nombre croissant de pays. La mondialisation des échanges repose depuis ses origines presque entièrement sur cet espace : aujourd'hui, 90 % du commerce mondial transite par mer, avec un trafic en forte augmentation. Les ports maritimes ont traité plus de 830 millions de conteneurs² dans le monde en 2022, soit quatre fois plus qu'en 2000. Les nombreuses activités économiques liées à la mer multiplient les pressions sur des écosystèmes déjà fragilisés : tourisme, pêche et aquaculture, construction navale, sans oublier l'exploitation des ressources énergétiques, minières ou biologiques. Il faut enfin rappeler que la numérisation du monde passe par une infrastructure bien réelle, dont l'essentiel se trouve au fond des océans : les 1,3 million de kilomètres de câbles sous-marins assurent plus de 95 % du trafic numérique intercontinental (transactions financières, vidéos, etc.). Notre modernité est avant tout océanique !

2. Données
de la Banque mondiale :
trafic de conteneurs
dans les ports.

L'Océan est enfin la dernière frontière de l'inconnu : moins de 20 % des fonds marins sont cartographiés et seulement 250 000 espèces marines sont connues. En moyenne, chaque année, plus de 2 000 nouvelles espèces marines sont découvertes grâce à des équipements de pointe³. Cette méconnaissance est dans le même temps – et de façon un peu paradoxale – un atout puisqu'elle fait de l'Océan un espace de découverte, de coopération et d'innovation pour l'humanité plus proche et plus accessible que la planète Mars...

3. Institut flamand de la mer (VLIZ), qui tient le *World Register of Marine Species*.

La conscience universelle de la préservation de l'Océan et la nécessaire approche multilatérale de ces questions sont très récentes. Si les Conférences des parties (COP) sur le climat feront l'objet d'une 30^e édition en 2025 et celles sur la biodiversité d'une 17^e édition cette même année, les Conférences des Nations unies sur l'Océan n'en sont qu'à leur 3^e édition. Contrairement aux COP, les UNOC n'aboutissent pas à des engagements contraignants. Il a fallu attendre les accords de Paris en 2015 pour que les océans soient mentionnés, dans le préambule, parmi les écosystèmes, les désignant enfin comme un espace digne d'intérêt pour la communauté internationale.

POUR PROTÉGER CE BIEN COMMUN, LA FRANCE DOIT MENER UNE « DIPLOMATIE BLEUE » : RATIFICATION D'ACCORDS MULTILATÉRAUX ET PRÉSENCE ACTIVE DANS LES INSTANCES INTERNATIONALES

À l'avant-garde du combat diplomatique mondial pour la préservation des océans, la France a notamment mis cette cause au cœur de la présidence française de l'Union européenne en 2022. Elle s'était fixé pour objectif de faire converger d'ici à juin 2025 l'ensemble des processus multilatéraux en cours sur ce sujet. Pendant et après l'UNOC 3, son rôle sera essentiel pour accélérer la ratification d'accords dont l'élaboration remonte, pour certains, à plus de dix ans. Sa « diplomatie bleue » pourrait se concentrer sur cinq enjeux majeurs.

Enjeu n° 1 – La protection de la haute mer et de la biodiversité marine.

Un traité international sur le sujet, le traité BBNJ⁴ adopté en juin 2023, vise à encadrer les activités en haute mer par la création d'aires marines protégées, par des évaluations d'impact environnemental et par une gouvernance partagée. L'objectif est de réunir au moins soixante ratifications pour permettre son entrée en vigueur, contre vingt-huit actuellement. La France a déposé le 5 février 2025 aux Nations unies son instrument de ratification du traité BBNJ et a pris la tête, en Europe, de la coalition de haute ambition BBNJ en lien avec la Commission européenne. Ses efforts diplomatiques ont payé : le 28 mai 2025, l'Union européenne et six États membres ont déposé leur instrument de ratification, ce qui porte à huit le nombre de signataires européens⁵. En l'absence de ce traité, il n'existe aucun outil juridique pour protéger des espaces dits « *hot spots*

4. En anglais *Biodiversity Beyond National Jurisdiction*.

5. Chypre, Finlande, Hongrie, Lettonie, Portugal et Slovaquie ont rejoint la France et l'Espagne.

de la biodiversité » alors que les États ont accepté lors de la COP 15 Biodiversité de protéger d'ici à 2030 au moins 30 % des mers et des océans.

Enjeu n° 2 – Un meilleur encadrement de la pêche au niveau mondial. Cet encadrement doit être double. Social, d'abord, car la pêche reste l'une des professions les plus dangereuses au monde. L'accord du Cap, qui vise à protéger les équipages et les observateurs à bord des bateaux de pêche, remonte à 2012, et n'est toujours pas en vigueur. Vingt-deux pays l'ont ratifié à ce jour, mais ils n'ont pas la flotte nécessaire, soit 3 600 bateaux de plus de 22 mètres, pour que l'accord devienne juridiquement contraignant. L'encadrement de la pêche mondiale doit ensuite viser à préserver les ressources halieutiques mondiales. L'accord de l'OMC pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et la surpêche est une étape en vue d'éradiquer ce fléau : la pêche INN représente entre 10 % et 20 % de la production mondiale, elle annihile tous les efforts menés en vue d'une pêche de proximité, durable, transparente et respectueuse des écosystèmes.

Enjeu n° 3 – La lutte contre le fléau de la pollution plastique. Chaque année, entre 4,8 millions et 12,7 millions de tonnes de plastique terminent dans les océans, contaminant l'ensemble des espèces qui s'y trouvent. Malgré l'investissement diplomatique de la France, le futur traité contre la pollution plastique⁶, lancé par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en mars 2022, semble dans une impasse : les dernières négociations internationales se sont conclues sur un échec, les pays producteurs de pétrole refusant de considérer le plastique dans la totalité de son cycle de vie et préférant se concentrer sur sa fin de vie. La France doit relancer une dynamique ambitieuse, en particulier via le prochain cycle de négociations prévu à Genève en août 2025. Elle doit aussi soutenir les centaines d'associations de terrain, qui, au quotidien, collectent des déchets dans la nature, pour éviter qu'ils ne rejoignent les 11 tonnes de plastique déjà déversées dans l'Océan chaque minute.

Enjeu n° 4 – La préservation des grands fonds marins qui recèlent des secrets biologiques, chimiques et physiques que la science n'a pas encore percés. Les projets d'exploitation minière sous-marine portés par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) pourraient mettre en péril des écosystèmes encore inconnus. Soutenue par la communauté scientifique, les fondations et les ONG, la France défend un moratoire face à l'exploitation minière de ces grands fonds marins. Cette position doit s'accompagner d'efforts actifs pour embarquer d'autres pays sur cette position, garante de la protection de ces espaces précieux pour les générations futures. Ainsi, à ce jour, trop peu de pays européens ont rejoint la coalition « Ne reproduisons pas en mer les erreurs commises à terre ».

Enjeu n° 5 – Construire une véritable gouvernance mondiale des océans. La France, partageant des frontières maritimes avec trente-deux États et participant à de nombreuses organisations régionales de gestion des

6. Fondation de la Mer (2023), « Vers la fin de la pollution par les plastiques dans l'Océan. Réduire notre empreinte plastique » ; CESE (2023), « Vers un traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations », avis, rapporteurs Sabine Roux de Bézieux et Nathalie Van den Broeck.

pêches et conventions de mers régionales, est en mesure de peser sur la gouvernance mondiale en la matière. Sa « diplomatie bleue » doit mettre en œuvre les ambitions maritimes de la France en incluant des formations pour les diplomates, des carrières qui passent par des responsabilités en lien avec la mer et une présence de haut niveau dans les instances régionales et internationales afin de faire entendre la voix de la France.

LA FRANCE DOIT SE MONTRER NON SEULEMENT EXEMPLAIRE MAIS AUSSI PRÉCURSEUR DANS LA GESTION DURABLE DE L'OcéAN

La France, qui s'enorgueillit de posséder le deuxième espace maritime au monde, doit se montrer exemplaire dans la gestion durable de ses ressources. Depuis la création du Conservatoire du littoral, il y a cinquante ans, et la loi littoral en 1986, des efforts importants ont été entrepris. Ils doivent être non seulement poursuivis, mais amplifiés car les pressions sur l'océan continuent à augmenter.

La pêche illégale dans les eaux françaises n'est pas une histoire du passé : les eaux de la Guyane sont encore pillées par des tapouilles du Surinam ou du Brésil, et la Marine nationale se heurte au manque de moyens humains, juridiques et opérationnels. Les efforts de la France pour la transition vers une pêche durable et créatrice d'emplois locaux sont encore lents. Les propositions de la « Coalition Océan »⁷ soutenue par plus d'une centaine d'acteurs de la société civile sont pertinentes : interdire le chalutage dans le cœur des aires marines dites « protégées » ; réorienter les subventions publiques vers la transition du secteur de la pêche et la protection marine ; exclure les navires industriels de plus de 25 mètres de la bande des 12 milles nautiques (comme de nombreux pays le font quand ils accordent des licences de pêche).

7. [Oceancoalition.org](https://oceancoalition.org)

La France annonce avoir classé près de 33 % de son espace maritime en aires marines protégées (AMP), en vue d'atteindre les objectifs de Kunming-Montréal, dits « 30x30/10 », qui visent à protéger 30 % des mers d'ici à 2030 dont 10 % de protection forte. C'est une avancée réelle, mais nous demeurons en retrait sur la protection forte : seuls 4 % des espaces maritimes mondiaux relèvent de cette catégorie, dont 0,3 % dans les eaux hexagonales. Or, une trajectoire de délimitation d'espaces entièrement protégés est indispensable pour la fécondité de l'ensemble des eaux françaises. Deux chercheurs du CNRS et de Greenpeace ont ainsi publié en avril une proposition qui mérite d'être étudiée⁸, pour passer à 10 % de protection stricte en France métropolitaine d'ici à 2030. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise que l'UNOC 3 soit l'occasion d'établir, au niveau mondial, une définition commune des AMP, en vue de la préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des services associés. Cette définition pourrait faire l'objet d'un protocole additionnel à la Convention sur la biodiversité biologique de 1992. Les États devront alors se conformer à des normes partagées.

8. Claudet J. et Loiseau C. (2025), « Proposition de localisation des 10 % d'aires marines en protection stricte pour la France métropolitaine », Greenpeace France et CNRS, avril.

9. CESE (2025), *La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ?*, rapporteurs Pierre Marie-Joseph, Sabine Roux de Bézieux et Hélène Sirdier, mai.

La montée des eaux concerne d'ores et déjà les littoraux français, dans l'Hexagone et de façon encore plus importante dans les Outre-mer. Un avis du CESE de mai 2025 appelle l'État à se saisir du sujet sans attendre⁹ : déploiement de solutions fondées sur la nature (restauration de récifs coralliens, d'herbiers de posidonie, de mangroves, de cordons dunaires, etc.), mise en place d'un référent dans chaque préfecture comme interlocuteur des collectivités et des entreprises, élaboration de jumeaux numériques des littoraux pour anticiper les évolutions du trait de côte, sensibilisation des populations locales, indemnisation des propriétaires... La stratégie d'adaptation devra réconcilier la nature et l'humain, car les prévisions de submersion sont implacables : selon les dernières estimations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), le niveau moyen des océans augmentera d'au moins 28 centimètres d'ici à 2100 dans le meilleur des scénarios, et de 63 centimètres à 1,01 mètre si nous ne faisons rien de plus pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre.

LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE DOIVENT MENER UNE POLITIQUE OCÉANIQUE PLUS AMBITIEUSE ET MIEUX COORDONNÉE

La politique maritime européenne a été formalisée en 2007 et s'est depuis largement étoffée, avec notamment des directives en faveur du milieu marin et des positions communes sur les sujets internationaux. La gestion des ressources halieutiques fait partie des cinq compétences exclusives de l'Union européenne depuis sa création. Pourtant, des progrès majeurs restent à faire. L'UNOC 3 pourrait être l'occasion pour les Européens d'avancer en commun dans trois domaines cruciaux et de faire de l'UE, comme pour le climat, un champion mondial de la « diplomatie bleue ».

Premier domaine, la pêche durable. En 1983, l'Europe a mis en place une politique commune des pêches (PCP), qu'elle ne cesse de renforcer afin d'assurer une pêche plus durable et respectueuse des écosystèmes. Cette PCP a permis de faire passer le taux d'espèces exploitées au-delà du rendement maximal durable de 70 % à moins de 30 %. Ses efforts doivent désormais porter sur les pratiques de pêche des États membres en dehors des espaces maritimes européens, tout en utilisant ses accords commerciaux pour exiger des pratiques de pêche durables chez ses partenaires et concurrents. Les licences de pêche signées par des bateaux portant le pavillon d'un État membre devraient respecter les règles appliquées au sein de l'UE, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Une première étape pourrait porter sur la pêche des ailerons de requin, particulièrement impactante sur les milieux.

Deuxième domaine, la non-exploitation des fonds marins. La question de l'exploitation des grands fonds marins divise aussi les Européens, bien que la Commission ait adopté en 2021 une position claire : « Lorsqu'elle participe à des négociations internationales, il convient que l'Union défende

la position selon laquelle les ressources minérales situées dans la zone internationale des fonds marins ne peuvent pas être exploitées »¹⁰. Or les États membres de l'UE agissent en ordre dispersé. La Belgique et l'Allemagne testent des engins pour remonter des nodules polymétalliques des fonds marins et la Pologne a manifesté son intérêt pour ce type de projet. La position européenne de moratoire international devrait être pleinement réaffirmée, y compris par les États membres, avec une pression accrue de la France en ce sens.

10. Commission européenne (2021), « Communication relative à une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'Union européenne. Transformer l'économie bleue de l'Union européenne pour assurer un avenir durable », 17 mai.

Troisième domaine, la gouvernance mondiale des océans. Les États membres de l'UE ont peu priorisé la ratification des traités internationaux liés à l'Océan, ou leur adhésion à des coalitions internationales visant à une meilleure protection de cet espace vital pour l'humanité. Comme évoqué, les efforts diplomatiques de la France ont permis que le 28 mai dernier, l'Union européenne et six États membres ratifient le traité sur la haute mer. De nombreux autres traités sont encore en souffrance et la France doit continuer à être moteur auprès de ses partenaires européens pour faire de l'UE un acteur exemplaire.

LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES POUR L'OCÉAN DOIT INSTAURER UNE « GOUVERNANCE BLEUE » PUISSANTE ET RENOUVELÉE

En rassemblant plus d'une centaine d'États, deux mille chercheurs et des milliers de représentants de la société civile, l'UNOC 3 peut et doit jouer un rôle d'accélérateur stratégique dans l'agenda international. En effet, la gouvernance mondiale de l'Océan est encore largement insuffisante pour connaître, protéger et valoriser avec sagesse cet espace vital pour l'humanité.

Pour faire face à l'ensemble des défis qui frappent les espaces océaniques, une « gouvernance bleue » est aujourd'hui indispensable. La France, hôte de la conférence, a un rôle crucial à jouer dans son élaboration. Disposant du deuxième espace maritime mondial, elle est le seul pays à être présent dans tous les bassins océaniques. Avec ses partenaires de l'Union européenne, elle porte la responsabilité d'un domaine maritime de 25 millions de km². Cette place majeure nous confère des responsabilités (et une influence) particulières, en partenariat avec les autres grandes puissances maritimes (États-Unis, Chine, etc.) pour prendre soin d'un Océan fortement menacé.

Quels doivent être les éléments clés d'une nouvelle gouvernance bleue ? D'abord créer un outil de coordination des politiques de l'Océan, actuellement éclatées entre de multiples agences et institutions liées aux Nations unies. Aujourd'hui, seul un bureau ONU-Océan réunit formellement la « famille Océan » composée de la FAO (Food and Agriculture Organisation), l'OMI (Organisation maritime internationale), le PNUE, l'OIT (Organisation internationale du travail, pour les personnes qui travaillent en mer),

l'UNESCO pour l'éducation et la recherche, la direction de l'ONU pour le droit de la mer (dite DOALOS)... Les sujets « océan » sont trop souvent traités en silo au niveau international : la pêche l'est par la FAO et les organisations régionales de pêche, la biodiversité en haute mer le sera par une Conférence des parties lorsque le traité BBNJ sera ratifié (mais il ne traite pas de la pêche !). Quant aux sols et sous-sols marins en haute mer, ils sont gérés par une organisation internationale dédiée, l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM)...

Organiser une gouvernance bleue, c'est donc coordonner cette famille d'acteurs, avec trois priorités : définir l'entité coordinatrice (le secrétariat ONU-Océan ou une COP Océan liée à la convention des Nations unies sur le droit de la mer) ; demander des comptes à chaque agence pour identifier les budgets dédiés à l'Océan et évaluer leur impact ; définir des indicateurs de suivi partagés par tous les États sur l'objectif de développement durable 14, afin de renforcer le suivi politique et la transparence démocratique des actions menées, comme pour les COP climat.

Au-delà de cette coordination politique à organiser, un élément clé de la nouvelle gouvernance bleue à construire impliquera d'améliorer la connaissance de la communauté internationale sur l'ensemble des défis traversés par l'Océan (climat, biodiversité, fonds marins, pêche, etc.). À ce titre, la création d'un véritable « **Giec des océans** », sur la base du projet français de plateforme internationale pour la durabilité de l'océan (IPOS), doit être une priorité pour fonder les initiatives internationales sur le meilleur état des connaissances scientifiques disponibles. L'exemple de la prise de conscience mondiale sur le climat, notamment permise par les travaux du Giec, doit être suivi pour les espaces océaniques. C'est une condition nécessaire du sauvetage de notre bien commun océanique.

Avec l'organisation de l'UNOC 3, la France se positionne donc comme un acteur clé de la mobilisation européenne et internationale en faveur de la préservation de l'Océan. Elle doit se montrer à la hauteur de son ambition, à la fois dans ses politiques et ses pratiques, et travailler avec les États membres de l'Union européenne pour une politique maritime plus forte et coordonnée, qui mettra la protection de l'Océan au cœur de la diplomatie environnementale du continent et d'un « Green Deal » qui doit devenir un peu plus « bleu »...

SABINE ROUX DE BÉZIEUX



**HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*